

**DELIBERATION N° 98/06-07 - MANDAT
SPECIAL/REMBOURSEMENT DE FRAIS DE
DEPLACEMENT**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que, dans le cadre des classes de découverte organisées pour les écoles, un déplacement spécial a été demandé à Monsieur SQUILLACE, Adjoint au Maire, qui s'est rendu au Collet d'Alleverd (Isère) du 7 au 9 janvier 1998, pendant le séjour des élèves.

Afin de lui rembourser les frais engagés à cette occasion, soit 877, 50 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confirmer à Monsieur SQUILLACE par un mandat spécial, l'ordre de mission qu'il a reçu de Monsieur le Maire pour représenter la Ville de LUDRES, du 7 au 9 Janvier 1998, pendant le séjour des élèves en classes de neige au Collet d'Alleverd (Isère),

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais réels engagés par Monsieur SQUILLACE, sur présentation de justificatifs,

- les crédits budgétaires sont ouverts à l'imputation 6532.022 du budget primitif 1998.